

TRANSPARENCE ADMINISTRATIVE

BRUSAFE 2022

Les citoyens exigent la transparence à l'égard des administrations publiques. Celle-ci a pour but d'établir une relation de confiance, elle en est la condition. Transparence et éthique sont intimement liées à la gouvernance mais également au développement durable.

Le **décret et l'ordonnance conjoints du 16 mai 2019** relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises ont pour objet de renforcer la transparence de l'administration en facilitant l'accès aux documents administratifs et aux informations environnementales détenues par les autorités publiques.

Voyez ci-dessous les domaines dans lesquels Brusafe vous offre la transparence :

Compétences, organisation et fonctionnement de Brusafe

- [Découvrez qui est et que fait](#) Brusafe.
- [Ordonnance du 4 avril 2019](#) modifiant l'ordonnance du 28 mai 2015 créant un organisme d'intérêt public centralisant la gestion de la politique de prévention et de sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et créant l'Ecole régionale des métiers de la sécurité, de la prévention et du secours – Brusafe.

Marchés publics

- Inventaire des marchés publics attribués pour le compte de Brusafe en 2022.
- Consultation des marchés publics et possibilité d'introduire votre demande de participation : [enot.public](#).

Études réalisées pour le compte de Brusafe

- NA pour 2022.

Recrutement, promotion, remplacement

- Inventaire des [engagements 2022](#).
- [Offres d'emploi publiées en 2022](#).

Permis d'urbanisme

- Copie du [permis d'urbanisme](#).